

Paris, le 28 mai 2020

**SAUVEZ DES VIES
RESTEZ
PRUDENTS**

Point d'information n°54 :
2^{ème} étape du plan de déconfinement

Le Premier Ministre a tenu aujourd'hui une conférence de presse avec M. Olivier VÉRAN, Ministre des solidarités et de la santé et M. Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse pour annoncer la deuxième étape du plan de déconfinement.

1. Situation sanitaire

Le Premier ministre a confirmé que les résultats sont bons sur le plan sanitaire. Néanmoins, nous devons tous rester prudents et ne pas courir le risque de la désinvolture.

Nous devons rester prudents et vigilants :

- Le virus continue de circuler. De nombreux clusters surgissent avec des risques de contamination importants.
- Les hôpitaux restent sous tension, ils ont subi, une pression absolument considérable.
- Le virus est particulièrement virulent dans les milieux fermés, les grands rassemblements et dans les milieux précaires.

Depuis plusieurs semaines, chacun a pu voir son département classé en zone, rouge, verte, ou orange. Grâce aux indicateurs, quatre régions se trouvaient en zones dites rouges.

Aujourd'hui, tous les indicateurs sont au vert, mais cela ne signifie pas que le virus ne circule plus, le comportement de chacun est essentiel pour faire évoluer encore davantage la situation. L'Île-de-France, la Guyane et Mayotte sont classés « orange », car des inquiétudes spécifiques demeurent, le déconfinement y sera un peu plus prudent que sur le reste du territoire.

Ces données confirment que la propagation du Covid-19 est sous contrôle et le Premier Ministre assure que nous en sommes là où nous espérons être à la fin du mois de mai. Cette bonne nouvelle est le résultat du travail de l'ensemble des personnes mobilisées face à cette crise : soignants, élus, équipes des ARS, assurance maladie, citoyens...

Concernant l'application « Stop Covid » qui est un des instruments pour lutter contre l'épidémie, le Gouvernement a pris toutes les garanties nécessaires, avec le feu vert du Parlement, pour que cet outil respecte les données personnelles et la vie privée des utilisateurs. Ces garanties scrupuleusement vérifiées a conduit la CNIL à valider à deux reprises le déploiement de cette application. Il sera donc possible à partir du 2 juin 2020 d'utiliser cette application, de manière libre et volontaire.

2. Réouverture des écoles

M. Jean-Michel BLANQUER rappelle que la réouverture des écoles est un impératif social et pédagogique. La priorité demeure la même : préserver la santé des élèves et des professeurs.

Écoles :

- A partir du 2 juin prochain, elles seront toutes ouvertes. Toutes les familles qui le souhaitent pourront donc scolariser leurs enfants.
- Les groupes de 15 élèves demeurant la règle, d'autres activités vont être mises en place, notamment grâce au dispositif « sport, santé, culture, civisme » (2S2C) qui va être encore davantage déployé au mois de juin prochain.

Collèges :

- L'ensemble des collèges en zones vertes vont ouvrir.
- En zones orange, les élèves de 6^{ème} et de 5^{ème} seront accueillis prioritairement.
- Comme pour les écoles, un système d'alternance sera mis en place grâce au dispositif 2S2C.
- Concernant les élèves en situation de handicap : L'objectif du Gouvernement est que 100% des ULIS soient ouverts dès la semaine prochaine.

Lycées :

- L'ensemble des lycées vont ouvrir en zones vertes (lycées généraux, technologiques, professionnels) mais beaucoup de souplesse sera laissée au proviseur et aux équipes localement.
- En zones orange, les lycées professionnels ouvriront, mais accueilleront en priorité les élèves de terminale et de CEP.
- De manière plus générale, l'objectif d'ici la fin de l'année est que chaque élève puisse réaliser un entretien pour faire le point sur son projet d'orientation et sur son orientation « Parcoursup ».
- L'épreuve orale du baccalauréat de français sera validée par le contrôle continu des deux premiers trimestres de l'année scolaire 2019/2020.

3. Décisions prises à l'issue du Conseil de Défense

Cafés, bars et restaurants :

- Le redémarrage de ce secteur fait l'objet d'une très forte attente des Français, c'est capital pour l'économie, l'emploi, et c'est une partie de notre art de vivre et vivre ensemble.

- Ils pourront ouvrir dans tous les départements à partir du 2 juin prochain, avec des restrictions temporaires dans les zones orange.
- Partout cette ouverture sera soumise au respect des règles sanitaires : 10 personnes par table maximum, respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque table. Les masques seront obligatoires pour les professionnels et les clients lors des déplacements. La consommation debout ne sera pas autorisée à l'intérieur.
- Dans les zones orange, seul les terrasses pourront ouvrir le 2 juin prochain.

Hébergements touristiques :

- Les villages vacances, maisons familiales de vacances, auberges collectives et campings pourront ouvrir dès le 2 juin prochain en zones vertes et dès le 22 juin prochain en zones orange.
- Les colonies de vacances rouvriront le 22 juin prochain.

Déplacements :

- Le virus circule encore très activement dans certaines parties du monde, c'est pourquoi une position commune sera adoptée par l'Union européenne le 15 juin prochain.
- A l'intérieur de l'Europe, l'épidémie est en train de ralentir, la France est donc favorable à une réouverture des frontières à partir du 15 juin prochain dans cet espace.
- Le Premier ministre a annoncé que la règle des 100 km au-delà desquels il était impossible de circuler sans dérogation va être levée dès le 2 juin prochain.

Culture, sport et vacances :

- Les parcs et jardins rouvriront dès ce week-end sur l'ensemble du territoire.
- Les musées, monuments, plages, lacs et plans d'eau seront accessibles dès le 2 juin prochain.
- Dans les zones vertes : Les piscines, gymnases, salles de sport, parcs de loisirs, salles de spectacles et théâtres ouvriront à partir du 2 juin prochain. Dans les zones orange, la date d'ouverture est repoussée au 22 juin prochain.
- Les cinémas rouvriront le 22 juin prochain sur l'ensemble du territoire.
- Les rassemblements de plus de 10 personnes restent interdits dans l'espace public, tout comme les sports collectifs et de contact.
- Les discothèques et les salles de jeux, ainsi que les stades et les hippodromes restent fermés au public.

Personnes vulnérables :

- Nous devons garder une vigilance maximale pour protéger les personnes vulnérables, qui ont des facteurs fragilisants.

- Le dispositif d'activité partielle sera maintenu pour les personnes qui ne peuvent pas télétravailler.
- Une consultation « bilan et vigilance » pour les personnes qui n'ont pas consulté leurs médecins pendant le confinement sera prise en charge à 100% par l'Assurance Maladie.
- En cas d'isolement, un numéro vert est mis à disposition des personnes vulnérables :
0 800 130 000.

Continuez à prendre soin de vous et de vos proches.

Je reste à vos côtés, avec mon équipe parlementaire, pour répondre à vos questions et vous accompagner.

Pour nous contacter par mail :

alexandra.ardisson@assemblee-nationale.fr

Pour nous téléphoner : 01.40.63.04.06 ou 04.93.16.24.03

Pour suivre notre actualité :

Twitter : @A_Ardisson

Facebook : @aardisson

Site Internet : alexandra-valetta-ardisson.fr

Alexandra VALETTA-ARDISSON
Députée La République En Marche des Alpes-Maritimes

COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les
mains très
régulièrement



Tousser ou
éternuer dans
son coude
ou dans un
mouchoir



Utiliser des
mouchoirs à
usage unique



Saluer sans
se serrer
la main,
éviter les
embrassades